



Charte à l'attention des parrains/marraines

1- Devenir marraine ou parrain d'un enfant défavorisé au Cambodge :

Décider de soutenir un enfant avec ESK, c'est lui permettre, après plusieurs années, de sortir d'une situation de grande pauvreté en lui offrant un avenir grâce à une éducation débouchant sur un métier.

Pour la marraine ou le parrain, ce peut être aussi une fenêtre vers une autre culture, d'autres psychologies.

Enfin, cela contribue à la prise de conscience des difficultés d'une action pour le développement d'enfants qui ont connu des traumatismes dans leur enfance.

A la fin du périple, quand l'enfant devenu adulte accède à l'autonomie financière par un métier, la marraine ou le parrain a la satisfaction d'avoir donné un avenir à cet enfant.

2- L'expérience de la rencontre des enfants et l'introduction à une autre culture.

ESK encourage les marraines et parrains qui le désirent à venir au Cambodge

Outre l'attrait culturel et touristique, ce voyage donne un sens à leur parrainage :

- Pour celles et ceux qui ont des filleul(le)s, les rencontrer représente un moment fort où l'on découvre la réelle situation de ces derniers.
- Pour celles et ceux qui préfèrent soutenir les enfants de manière collective, leur voyage leur rendra plus concrètes les actions de ESK.

ESK n'a pas la compétence d'organiser des voyages ni les moyens humains pour accompagner des voyageurs.

Il est possible de contacter l'agence de voyages Sokool Travel. À noter que ESK n'entretient aucune relation de collaboration avec cette agence, et chaque marraine et/ou parrain devra les contacter individuellement.

Les voyages proposés par cette agence, seront l'occasion pour la marraine ou le parrain, de découvrir la culture du Cambodge, de visiter les lieux touristiques dont les temples d'Angkor, et avec le concours de ESK, de rencontrer les filleuls et de découvrir sur le terrain les actions de notre association.

3- Finalité de la charte

• Pourquoi une charte :

ESK est une association à but non lucratif qui a pour vocation d'aider spécifiquement des enfants défavorisés au Cambodge.

Dans la mesure où ESK a affaire à des enfants et adolescents fragilisés par de vrais traumatismes (abandon des parents, maltraitances, maladies graves, insécurité,) elle se doit :

- De les protéger,
- D'être en conformité avec l'article 16 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE)¹⁾,
- D'éviter absolument les dérives observées dans certaines associations qui soutiennent des enfants.

D'autre part, ESK n'a ni les moyens ni l'objectif de former et /ou d'encadrer des bénévoles, dans le cadre d'un « volontourisme ».

Contrairement à d'autres associations, tous les salariés cambodgiens de ESK se consacrent exclusivement aux enfants ESK et non à des bénévoles.

Ces mesures n'ont pas pour but de mettre une distance entre la marraine/le parrain et l'enfant, mais de les protéger mutuellement.

- **Qui est concerné**

En premier lieu les enfants soutenus par ESK ; les marraines et parrains venus voir leurs filleuls au Cambodge et/ou en mission de volontariat.

Les membres du Comité ESK Suisse sont également concernés par cette charte.

Les marraines ou parrains qui veulent être bénévoles, sont les bienvenus comme force d'appoint, apportant leur enthousiasme et leurs compétences de manière ponctuelle dans le cadre du règlement intérieur et de la charte d'ESK.

4- Cadre de leur intervention

- **Age** : ESK n'admet que des personnes majeures et privilégie des gens expérimentés.
- **Compétences** : ESK recherche avant tout des personnes ayant une expérience reconnue dans les domaines socio-éducatifs, techniques et médicaux. Elle accepte également des personnes sans compétences dans ces domaines, si elles peuvent accomplir des tâches spécifiques allégeant la charge de travail du personnel en place ou si elles peuvent contribuer aux objectifs définis par les responsables opérationnels.
Pour un meilleur encadrement des enfants, ESK privilégie le volontariat en binôme, notamment pour les activités d'éveil.
- **Dates et fréquence** : Les visites des marraines et parrains durant les fêtes nationales au Cambodge (Nouvel An Khmer, Fête des morts, Fête des Eaux) sont à éviter car, durant ces fêtes, les enfants retournent généralement dans leurs familles (au sens large : grands parents, oncles, tantes etc...).
D'autre part, elles sont planifiées selon les disponibilités de l'encadrement de ESK.
Afin de ne pas déstabiliser les enfants et le personnel, on évitera une fréquentation importante de marraines et/ou parrains dans les Maisons des Sourires, MdS ci-après, tout au long de l'année.
- **Confidentialité** : toutes les marraines et/ou parrains se doivent de respecter la confidentialité quant à la santé et la vie privée des enfants. Seuls les responsables opérationnels et les présidents sont à même d'informer les marraines ou parrains de la situation de leur filleul(e).
- **Respect des lois et coutumes du Cambodge** : Ainsi les coutumes cambodgiennes excluent dans leurs manifestations d'amitié, le baiser et l'attouchement des têtes des enfants, même si par ailleurs les contacts sont très chaleureux et les prises dans les bras fréquents. Les responsables locaux donneront volontiers toute information à ce sujet.

1) **Art. 16 de la CIDE : I)** Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et sa réputation.
II) L'enfant a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

- **Valeurs** : ESK attend de la marraine (ou du parrain), en dehors de la dimension humaine et culturelle de son engagement, un projet personnel centré sur ses compétences et expériences professionnelles.

Ce projet doit être proposé et validé avant son départ par les responsables opérationnels.

5- Code de bonne conduite avec les groupes d'enfant

- **Conduite en général :**

Vis-à-vis d'enfants particulièrement vulnérables, ESK attend de l'adulte (marraine, parrain) qu'il ait une attitude bienveillante et qu'il ne se comporte pas comme un nouveau parent lorsqu'un enfant manifeste une demande affective ; en effet les marraines et parrains ne sont en aucun cas des parents de substitution mais bien des adultes qui veulent aider les enfants soutenus par ESK sans aucune contrepartie notamment affective de ces derniers. Leur rôle consiste à aider l'enfant à se bâtrer et non à le « sauver ».

- **Comportement dans les Maisons des Sourires :**

Pour prévenir toutes dérives déjà observées dans certaines ONG, la marraine (ou le parrain) n'est pas autorisée à faire entrer des amis ou tout autre personne sans en avoir demandé l'autorisation écrite aux responsables opérationnels de ESK.

ESK n'autorise pas un adulte à rester seul avec un ou deux enfants.

ESK condamne tout acte d'abus physique, psychologique, émotionnel ou sexuel. Il en est de même pour la négligence, la violence, les mauvais traitements et l'exploitation sous toutes ses formes.

Si des soupçons concernant un tel acte, réel ou suspecté, à l'encontre d'un enfant par un autre individu sont éveillés, ESK déterminera les actions appropriées à entreprendre.

- **Les sorties :**

Seules les sorties approuvées par les membres opérationnels de ESK, sont autorisées, en privilégiant les sorties à caractère pédagogique.

ESK n'autorise pas une marraine (ou un parrain) à sortir avec un ou plusieurs enfants d'une MdS sans être accompagné par un membre d'une famille d'accueil (caregiver) ESK après validation d'un responsable opérationnel ESK.

- **Les photos et films :**

En règle générale, les photos d'enfants sont limitées par respect pour la vie privée des enfants et au droit à l'image.

Elles sont interdites pour toute personne n'étant pas affiliée à ESK ou ne participant pas à une mission.

Toutes les photos prises lors d'une mission appartiennent à la sphère privée et ne doivent pas être diffusées sur les réseaux sociaux à l'exception des photos de groupe qui valorisent le travail de ESK. Elles doivent être soumises aux présidents ainsi qu'aux membres opérationnels pour approbation avant leur publication.

Lors de la visite des marraines et parrains, ESK accepte que ceux-ci prennent des photos de leur filleul(e) et les partagent.

- **La correspondance :**

Normalement la correspondance directe et soutenue avec les enfants est interdite.

Cependant, à une fréquence acceptable et dans le cadre d'une relation marraine/parrain-filleul(e) elle est tolérée avec copie des échanges à ESK. Les messages adressés aux filleuls doivent être envoyés à l'adresse suivante : esksuisse@gmail.com

Par souci de stabilité psychologique et affective des enfants et étudiants, ESK demande aux marraines et parrains de limiter, dans la mesure du possible les contacts via les réseaux sociaux avec leurs filleuls.

- **Les cadeaux :**

Afin de limiter la convoitise et la jalousie, il est conseillé que les cadeaux pour les filleul(e)s soient raisonnables et réfléchis ; il s'agit de tenir compte du coût de la vie au Cambodge, du milieu d'origine de l'enfant, et de l'utilité du présent. ESK privilégie des présents qui aideront l'enfant à évoluer et à se construire (vêtements, jeux, livres, activités manuelles, artistiques et sportives...)

Il est strictement interdit de donner de l'argent aux enfants.

Les cadeaux de la part d'un tiers devront être remis à un responsable opérationnel de ESK qui les distribuera lui-même.

- **Les dons en espèces :**

Par principe de transparence comptable, les dons en espèces au Cambodge sont interdits.

Dans les cas dûment justifiés, tel que l'achat ponctuel de matériel dans le cadre d'une mission et/ou en complément d'un don effectué antérieurement par le bénévole pour le même projet, le don en espèce est accepté pour autant qu'il soit raisonnable et validé par les responsables opérationnels. Il devra faire l'objet d'un reçu et figurer dans le journal de caisse au Cambodge.

- **Objets prohibés :**

La marraine (ou le parrain) n'a pas le droit d'apporter des armes, de l'alcool, de la drogue ou des jeux d'argent dans les MdS.

6- Les missions

- **Documentation :**

- Tout candidat au bénévolat doit fournir : **un CV complet, une lettre de motivation**
- **Un premier entretien avec un responsable du CA** est conduit pour évaluer la marraine (ou le parrain) bénévole, ses motivations et compétences et voir si ce dernier adhère aux valeurs et projets de l'Association, s'il peut participer à la réalisation d'un projet lors de la mission, s'il dispose d'une formation ou expérience préalable dans le domaine humanitaire.
- **Un contrat de volontariat** est signé par le bénévole ; il contient une description explicite de la mission, du planning, et des résultats attendus.
- En signant le contrat de volontariat, le bénévole s'engage à respecter la charte annexée.
- **Un rapport de fin de mission** sera remis aux responsables opérationnels avec des photos. Eventuellement un petit film sera bienvenu en fin de mission.
- **Une attestation de bénévolat** sera délivrée au bénévole sur la base de sa mission.
- ESK France délivre **des attestations fiscales** pour des frais de mission, suivant son Règlement Intérieur.
- Le bénévole a la responsabilité de s'assurer (maladie, accident, rapatriement, responsabilité civile) et doit fournir à ESK une attestation prouvant que sa responsabilité civile est assurée.
- Le bénévole est seul responsable de ses biens lors de sa mission. En cas de perte, de détérioration ou de vol, ESK ne prend aucun frais à sa charge.

- ESK souhaite que les bénévoles affiliés ou non à ESK et ayant terminé leur mission, puissent échanger avec les futurs bénévoles.

- **Les types de mission**

- **Les missions courtes (inférieures à 1mois)**
 - 1- Contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène, du rangement, en s'appuyant sur des check-lists.
 - 2- Exécuter un projet ESK (réparation, construction, rénovation...) dont le budget a été défini préalablement et dont l'argent a été versé sur le compte ESK au Cambodge.
 - 3- Exécuter un projet ponctuel détaillé et développé par un organisme externe (entreprise, association, individu) dont le financement serait déjà versé.
 - 4- Occupier les enfants durant la période fin juillet-début octobre (vacances scolaires où leur agenda est allégé) en organisant des ateliers artistiques, éducatifs et sportifs...dont un plan hebdomadaire a été soumis au préalable au CA. Les tranches horaires : 9H00-11H30 et 14H-17H.
 - 5- Pour éviter tout attachement entre les marraines (ou les parrains) bénévoles et les enfants, la mission dite d'éveil est limitée à 2 semaines.
- **Les missions longues (3 mois et plus)**
 Elles visent à renforcer ESK sur place apportant une force supplémentaire tout en ne surchargeant pas le personnel.
 Ce type de mission repose sur des compétences reconnues dans la communication, l'éducation, le développement durable, et le domaine médical.
- **Jours de repos** : deux jours consécutifs de non activité où le bénévole ne se présente pas dans un de nos centres.

7- Hébergement

- ESK ne propose pas d'hébergement dans les MdS et chez notre représentant officiel pendant les missions et les visites.
- Les frais d'hébergement sont à la charge du bénévole ou du visiteur ainsi que les frais de transport.
- ESK peut conseiller des lieux d'hébergement proches des MdS.

Je confirme avoir lu et compris la charte à l'attention des marraines/ parrains et m'engage à la respecter.

Date et lieu.....

Nom et Signature.....